

# *La coparentalité après séparation : une relation hors norme*

**« Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant. » Loi du 4 mars 2002.**

Le principe selon lequel les parents peuvent/doivent continuer d'élever tous les deux leurs enfants après la séparation est très récent, que ce soit dans les représentations comme dans le droit. La loi du 4 mars 2002 a ainsi réaffirmé le principe de l'autorité parentale conjointe et sa pérennité après la rupture conjugale : « La séparation des parents est sans incidence sur les règles de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale. Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent ».

L'expérience montre que si beaucoup de parents adhèrent en théorie à cette perspective, sa mise en pratique est beaucoup plus ardue, notamment sur la longue durée. Cette difficulté vient notamment du fait que les parents séparés bénéficient de peu de modèles pour organiser cette relation d'un nouveau genre : Comment se parler ? Comment prendre des décisions en commun ? Comment faire abstraction des rancœurs et des enjeux affectifs liés à l'ancienne relation conjugale ?

Lorsque la coparentalité est difficile, la tentation est forte pour chaque parent d'incriminer l'autre parent, de s'accaparer les enfants ou d'attirer l'attention des professionnels sur les souffrances de ces derniers plus que sur les siennes propres. L'enjeu principal reste pourtant le maintien du dialogue entre les parents, qui passe parfois par la nécessité pour chacun d'exprimer ses souffrances, éventuellement de demander de l'aide et surtout de consentir l'effort de rétablir la communication avec l'autre parent, fût-ce avec l'intervention d'un tiers, comme un médiateur familial. Le maintien d'une relation cordiale entre les parents reste la manière la plus efficace de préserver les enfants des conflits de loyauté et de pacifier les liens sur le long terme.

*Sébastien Dupont*



**Sébastien Dupont** est docteur en psychologie, thérapeute familial et chercheur associé à l'Université de Strasbourg. Il est l'auteur de *La Famille aujourd'hui : entre tradition et modernité*, Sciences Humaines, 2017.

*« Après la séparation, je voulais ma fille pour moi toute seule. Je ne pouvais entendre que ma souffrance personnelle. Sans la médiatrice familiale, je n'aurais jamais pu reparler à mon ex-conjoint. Ça a changé mon regard. J'ai réalisé que ma fille devait dépendre de ses deux parents, et pas que d'un seul. »*

Mélanie, 37 ans

## **Comment normaliser le rôle de chaque parent séparé ?**